

# Co-Psy et DCIO: Info rapide N°12 Mars 2016

## Qui veut la peau du corps unique ? Episode 2 !



Dans un message adressé hier, dans tous les CIO, on apprend que le SGEN remet en cause le référentiel de compétences qui a pourtant été élaboré en commun lors du dernier GT 14.

31 Mars 2016

**Ceci appelle un certain nombre de mises au point et de remarques:**

Le référentiel de compétences a fait l'objet de l'envoi d'une première version, début février et chaque organisation syndicale a été invitée à proposer des modifications, de même d'ailleurs que les associations professionnelles.

Puis, une période de consultation en bilatérale a été ouverte par JP. Bellier qui pilote le dossier, afin d'échanger sur les amendements proposés.

Enfin, lors du GT 14, chaque organisation est revenue en séance, sur les points de litige, et des formules plus consensuelles ont été recherchées. C'est la méthode qui a été employée jusqu'ici et nous nous en félicitons. Elle a permis d'avancer sur les fiches actées officiellement le 1er Juillet et sur le référentiel d'activités. **A la fin du GT 14, le SGEN n'a nullement fait part de désaccords sur la version travaillée en séance!**

**Il est donc difficilement compréhensible qu'il demande maintenant une modification du référentiel au mépris de tous les équilibres patiemment construits !** Quel est le but de la manœuvre, si ce n'est de retarder l'avancée du dossier dont on sait aujourd'hui qu'il s'apparente à une course contre la montre ! Le SNES-FSU s'est mobilisé à toutes les étapes des GT et a formulé ses propositions.

**Nous n'oublions pas que, dès l'ouverture des discussions, le SGEN a déclaré son opposition à la mise en œuvre de ce corps commun de psychologues de l'Éducation nationale. Il attendait d'autres évolutions possibles plus tournées vers le SPRO et le travail en direction des publics non scolaires !** Le SNES-FSU considère que la création de ce corps commun est une étape très positive pour sécuriser notre métier au sein de l'Éducation nationale, obtenir des créations de postes et préserver l'existence des CIO.

**Le dialogue social a des règles. Une organisation ne peut remettre en cause ce qui a été décidé conjointement, et acté. Le SNES-FSU fera respecter la version transmise, suite au GT 14 !**

### Sommaire :

- Qui veut la peau du corps unique ?
- De quoi parle t- on ?
- Défendre les CIO
- Dronisep



## *Remise en cause du référentiel de compétences : De quoi parle t-on ?*

**Le SGEN nous informe qu'il a demandé des modifications sur les priorités du référentiel. Mais qu'a-t-il proposé en séance ?**

De revenir sur des compétences transversales qui n'ont aucune spécificité par rapport au métier de psychologue (savoir communiquer, en direction de différents publics par exemple). Le SGEN aurait semblé t-il, souhaité, un référentiel moins précis. Depuis 1991, notre catégorie a suffisamment souffert de ne pas avoir de circulaire nationale de mission.

**N'oublions pas non plus que ce référentiel de compétences est le préalable à la maquette de formation.**

**Le SNES défend une véritable formation dans la spécialité du second degré, qui doit aboutir à une certification précise. C'est ainsi que l'on pourra défendre le respect de notre métier de psychologue de l'Éducation et de l'Orientation, éviter les amalgames et les tentatives de définir régionalement des référentiels d'activités et de compétences, comme c'est le cas en Bretagne aujourd'hui !**

De plus, les risques de voir ce référentiel précis se transformer en référentiel d'évaluation ont été écartés par le directeur de cabinet, et des formulations ont été ajoutées à la version finale dans ce sens.

On ne peut qu'être surpris en lisant les autres demandes de modifications avancées:

**Le conseil en orientation n'apparaîtrait pas ?** Le SNES-FSU a déjà montré le peu de spécificité que ce concept recouvre aujourd'hui, notamment dans le cadre du SPRO, mais ce terme est déjà bien présent dans le référentiel d'activités et dans ce référentiel de compétences au paragraphe 4.1.4 et 4.4.4. **Notons d'ailleurs que c'est le SNES-FSU qui a fait ajouter dans la partie 4 concernant la spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle », la référence à l'entretien qui n'y figurait pas !**

**La référence au projet de CIO serait absente ?** Elle apparaît aussi bien dans la partie concernant les CO-Psy (4.5.1) que dans la partie concernant les DCIO (5.1.1) !

**La place du Directeur aurait disparu ?** La définition des compétences des DCIO fait pourtant l'objet de 5 grands paragraphes: organiser le fonctionnement du CIO dont ils ont la responsabilité ; veiller à la gestion du CIO ; conforter la place du CIO en tant que structure d'expertise et de conseil auprès des établissements et des autorités académiques ; veiller à l'organisation de contacts réguliers avec les partenaires de l'Éducation nationale et enfin, donner au CIO la fonction qui lui est assignée par la loi du 5 mars 2014 dans le SPRO.

Ce que le SGEN oublie de dire, c'est qu'il avait demandé que les DCIO soient les seuls évaluateurs de la manière de servir des personnels. Ce n'est pas conforme à la réglementation puisque ce sont les Recteurs qui évaluent les personnels du second degré et préjugent des discussions, dans le cadre du PPCR. (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations)

Rappelons que les éléments liés aux PPCR relèvent du décret et non du référentiel de compétences, et que tous ces éléments seront abordés dans un groupe de travail avec les DGRH qui concernera les CO-Psy comme les Directeurs.

## *La place des DCIO*

Le SGEN dit avoir abordé avec F. Weixler la question de la création de postes de directeurs adjoints de CIO dans le cas de regroupements d'équipes nombreuses. Des assurances lui auraient été données dans ce sens.

**Surprenant, car en audience le 3 mars avec le directeur de cabinet, le SNES-FSU a reçu une réponse totalement opposée !**

**Pourquoi n'est ce pas une bonne idée ?** Ceci supposerait d'introduire dans le décret, une fonction de directeur adjoint de CIO, ce qui n'est nullement prévu dans les fiches qui guident l'écriture du décret statutaire. De plus, ceci aurait de graves conséquences pour les personnels:

- Qui déciderait en cas de regroupement de CIO qui serait l'adjoint et de celui qui assurerait les fonctions de directeur en titre ?
- Les nouveaux directeurs devraient-ils « stationner » dans cette position avant de devenir DCIO en titre? Ou peut être accéder au GRAF puisque le SGEN semble favorable à ce grade fonctionnel dépendant du mérite ?
- En cas de mutation, faudrait-il prévoir deux mouvements ? Ou bien le directeur devrait-il accepter de devenir adjoint en mutant?

**Le SNES-FSU n'est pas favorable à une politique d'accompagnement des fusions de CIO et n'est pas prêt à fragiliser la position et les droits des collègues directeurs pour gérer la pénurie!**

**Autre chose est, en cas d'urgence, de conserver deux équipes distinctes avec deux UAI et deux directeurs en titre sur le même site, gérant chacun leur secteur !**

## *Défendre les CIO !*

Il est intéressant d'apprendre que F. Weixler, l'interlocutrice du SGEN, a donné des assurances quant à la nécessité de conserver tous les CIO quand les conseils départementaux ne se désengagent pas .

**Déjà en juillet, nous avons alerté sur le zèle inopportun des recteurs. Lors de notre audience du 2 mars, nous avons remis un récapitulatif de toutes les situations de fermetures programmées de CIO alors que les CD ne se désengageaient pas. Sauf dans quelques académies, ceci n'a pas empêché les CTA de se tenir et les décisions de se prendre !**



**C'est pourquoi aujourd'hui nos collègues de Nice, de Poitiers et de Grenoble sont dans l'action pour alerter la population et s'opposer aux fermetures .**

Quel message le ministère fait-il passer aux recteurs ?

**La philosophie du MEN sur la carte cible est maintenant connue depuis plus d'un an. Comment expliquer qu'elle ne soit toujours pas respectée ?**

**Le SNES-FSU se bat pour une reprise progressive de tous les CIO.**